

Programme d'aide aux entreprises d'Arete



Vous voulez avoir accès à des conseils professionnels confidentiels qui vous aident à soutenir les employés et à composer avec les enjeux financiers, juridiques ou liés aux ressources humaines et les incidents critiques qui peuvent survenir?

Le programme d'aide aux entreprises est pour vous.

Conçu pour aider votre entreprise à prospérer, le programme combine l'accès à une bibliothèque en ligne soigneusement organisée offrant de l'information et d'autres ressources d'affaires (formulaires types, guides, articles, balados et vidéos) avec des conseils personnalisés offerts par des experts qui comprennent les défis auxquels vous êtes confrontés.



Ce qui est inclus

Contactez-nous
1-877-412-7483 | aretehr.com

Accès au Signet des entreprises en santé	Accès exclusif à une bibliothèque en ligne regroupant de l'information et des ressources constituées avec soin pour vous aider à gérer votre entreprise, votre personnel et vous-même.
Soutien général en matière de ressources humaines	Conseils illimités dans le domaine des ressources humaines (à concurrence de 2 heures par question abordée), par année civile, pour du soutien général (par téléphone).
Conseils spécialisés	Jusqu'à 9 heures (au total), par année civile, pour de la consultation spécialisée (par téléphone) en vue d'obtenir des conseils dans les domaines financier ou juridique ou dans celui des ressources humaines.
Service de référence pour des séances de consultation	Jusqu'à 3 heures de consultation axée sur les objectifs, sur référence*, par année civile, par employé (y compris les propriétaires), pour régler des difficultés personnelles ou liées au travail (en personne, par téléphone ou par vidéo).
Soutien pour désamorcer le stress après un incident critique**	Nombre d'heures illimité de soutien, par incident, par année civile, de la part d'un professionnel qualifié (en personne, par téléphone ou par vidéo), en cas de vol à main armée, de décès inattendu d'un collègue, d'accident du travail important ou d'un autre incident critique touchant le milieu de travail.

*La référence doit être faite par l'employeur (pas par l'employé lui-même).

**Des frais additionnels peuvent s'appliquer.

Ce à quoi s'attendre

Lorsque vous faites affaire avec Arete, il suffit d'un appel pour que receviez du soutien professionnel confidentiel pour votre entreprise — au moment et de la manière qui vous conviennent. Si vous avez besoin de soutien :

- 1 Vous devez simplement nous appeler au 1-877-412-7483 et nous donner votre numéro de police.
- 2 Vous aurez ensuite une conversation confidentielle avec un membre de notre équipe d'admission qui écoutera activement vos préoccupations. Il vous jumellera avec le professionnel du domaine des ressources humaines, du droit ou des finances faisant partie de notre vaste réseau canadien qui est le mieux placé pour répondre à vos besoins et le plus susceptible de parvenir à un résultat satisfaisant pour votre entreprise.
- 3 Le professionnel prendra alors contact avec vous par téléphone afin d'aborder ensemble votre situation.
- 4 Si vous voulez diriger un employé vers des services de consultation, vous devez lui demander de nous appeler au 1 877 412-7483 et lui fournir votre numéro de client ainsi que son numéro d'employé. (Veuillez noter qu'on pourrait lui demander également le nom du gestionnaire nous l'ayant adressé.) Nous nous occuperons de la suite!